

**Pommes
des Alpes
de Haute
Durance**
Vergers d'altitude



POMME DES ALPES DE HAUTE DURANCE LABEL ROUGE ET IGP

Label Rouge depuis 1996

IGP depuis 1998

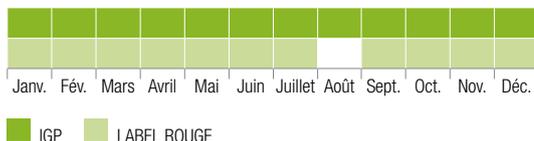
CHIFFRES CLÉS

- ✓ Environ **90** producteurs adhérents
- ✓ Environ **15** structures post-récolte de précalibrage ou de conditionnement
- ✓ **15 000 t** produit/an sous SIQO (IGP et Label Rouge)
- ✓ **1 200 ha** de production dédiée au SIQO

COMMERCIALISATION

GMS, réseaux de grossistes, restaurateurs, primeurs.
National et export.

SAISONNALITÉ



Syndicat des Vergers de Haute Durance

📍 16 place des aires
05300 LARAGNE
✉ sabine.lapaille@alunion.fr
🌐 www.pommes-des-alpes-de-haute-durance.fr

LES SPÉCIFICITÉS DU PRODUIT

Le terroir : Dans les Alpes de Haute-Durance, les pommes sont cultivées depuis le XVIII^e siècle de génération en génération. La Golden est une pomme d'altitude, cultivée à plus de 500 mètres. Le climat unique avec 300 jours de soleil par an, une alternance entre des périodes très froides et très chaudes font la richesse de la Pomme des Alpes de Haute-Durance.

On reconnaît les **Goldens de Haute-Durance** au blush rosé qu'elles arborent souvent, qui leur vient d'une exposition favorable. La fraîcheur des nuits préserve la saveur des fruits et apporte un croquant remarquable. Quant aux sols calcaires et argilo-calcaires de cette région, ils enrichissent les fruits de leurs nutriments ce qui leur donne une fermeté particulière.

Le cahier des charges garantit une unique variété pour le Label Rouge (Golden) et deux variétés pour l'IGP (Golden et Gala). Un encadrement technique et une formation des producteurs, règles strictes de culture, surveillance des conditions de stockage et des bonnes conditions d'hygiène. Tri spécifique en IGP et critères gustatifs élevés.

L'aire géographique de production s'étend sur deux départements alpins : les Hautes-Alpes (dans la partie sud) et les Alpes-de-Haute-Provence (dans la partie nord).

HISTORIQUE DE LA FILIÈRE

- 1998 : Reconnaissance de l'IGP
- 1996 : Reconnaissance du Label Rouge
- 2015 : Relance du cahier des charges IGP avec écriture du plan de contrôle